

Foix, le

20 AVR 2023

La préfète de l'Ariège

à

Monsieur le Président de la CCPO
1 Chemin de la Coume
09300 LAVELANET

Objet : PLUi CCPO - Étude de discontinuité commune de Montségur – Avis de la CDNPS

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites – formation sites et paysages, qui s'est réunie le 12 décembre 2022 a examiné l'étude de discontinuité réalisée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de commune du Pays d'Olmes, en vue de créer une zone à urbaniser destinée à construire un local associatif avec un espace de stationnement de vingt places et à aménager un bâtiment de stockage pour les engins communaux.

J'ai l'honneur de vous informer que **la commission a donné un avis favorable** pour l'objet de cette saisine.

Le projet a cependant fait l'objet des remarques suivantes qui seront à prendre en compte lors du dépôt des demandes d'autorisation d'occupation du sol :

- Une attention particulière doit être portée à la qualité architecturale des constructions pour une meilleure intégration paysagère, d'autant que la zone est incluse dans le site classé de Montségur. Pour se faire, des dispositifs de clôtures naturels ou grillagés souples de couleur verte (supprimer ou grisée p.33) devront être installés ; Le bâtiment communal (logistique) sera en bardage bois vertical et la partie association en enduit à la chaux finition taloché fin ; Les menuiseries seront en bois non blanchés ; La couverture en tuiles canal rouge vieilli ou tuile rouge plate d'aspect vieilli de type mécanique à cote - le toit terrasse et le bac acier sont à proscrire ; La partie stationnement doit être perméabilisée.

La Préfète

Sylvie FEUCHER